



Focus

Trois types de prestations sociales non contributives :
le revenu d'intégration sociale, l'allocation aux
personnes vivant le handicap et la garantie de
remplacement de revenus aux personnes âgées

Numéro 28 – Octobre 2021



Une publication du:

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
B-1000 Bruxelles
+32 2 508 85 86

question@mi-is.be

www.mi-is.be

Suivez-nous sur



Contenu

Introduction	2
Contexte : quelques données du baromètre pauvreté	3
Bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou équivalent – SPP IS	4
Evolution du nombre de RI-ASE	4
Evolution du taux de RIS-ASE	5
Evolution selon le genre	6
Evolution selon les tranches d'âge	7
Situation dans les régions	8
Bénéficiaires d'une allocation de revenu de remplacement – DG HAN	10
Bénéficiaires d'une Grapa – SFP	13
Cumul entre les régimes	15
Plus de chiffres ?	19
Renseignements complémentaires ?	19
Mention de la source	19
Colophon	19



Introduction

A côté des prestations contributives basées sur les cotisations sociales (allocations de chômage, pensions de retraite et de survie, indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité,...), il existe en Belgique des prestations sociales non contributives basées sur la solidarité (revenu d'intégration sociale et équivalent, allocation de remplacement de revenus et d'intégration pour les personnes vivant le handicap, allocation pour l'aide aux personnes âgées, garantie de revenus pour les personnes âgées, prestations familiales garanties).

Ces prestations non contributives interviennent lorsqu'une personne ne dispose pas de moyens de subsistance suffisants ou n'a pas accumulé assez de droits sociaux afin de prétendre à une aide contributive complète. Elles sont, par nature, résiduaire et ont pour objectif de se protéger contre les formes aiguës de pauvreté et d'assurer la dignité à la personne.

Le présent focus statistique s'intéresse à trois types de prestations sociales non contributives, à savoir le revenu d'intégration (RI) et équivalent (ASE), l'allocation de remplacement de revenus pour raison de handicap (ARR) et la garantie de revenus pour les personnes âgées (Grapa).

L'évolution des trois types de prestations sociales, en termes absolus et relatifs, est analysée dans un premier temps et la mesure dans laquelle elles tendent à se cumuler ou pas entre elles ou avec d'autres situations socio-économiques tel l'emploi, le chômage ou d'autres prestations sociales contributives est analysée dans un second temps.



Contexte : quelques données du baromètre pauvreté

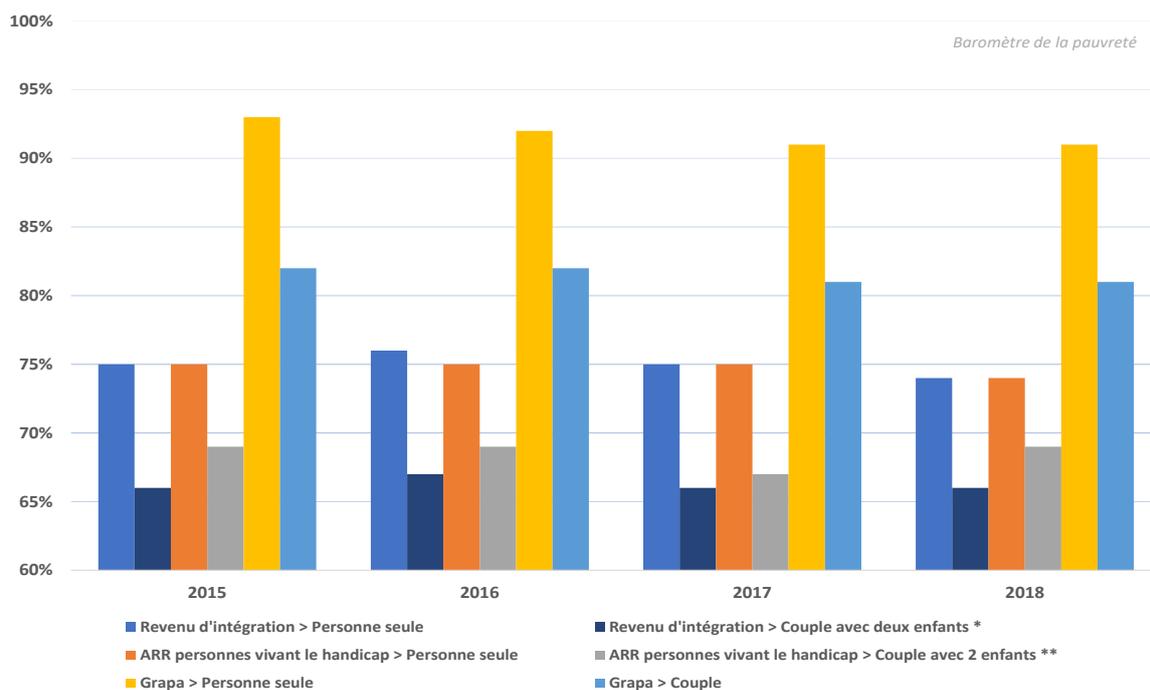
Après transferts sociaux¹, les prestations sociales au sens large réduisent le risque global de pauvreté de près d'un tiers (de 42,5% à 14,1%, EU-SILC 2020).

Au 1^{er} septembre 2021, les montants maximums des allocations de remplacement de revenus selon la catégorie de bénéficiaires étaient les suivants : 682,99 € pour les cohabitants, 1024,49 € pour un isolé et de 1.384,54 € pour les personnes avec une famille à charge. Le montant de base de la Grapa était de 821,38€ pour les cohabitants et 1.232,07 € pour un isolé.

A titre de comparaison, en 2020, le seuil de pauvreté correspondait à 1.284 € net mensuel pour un isolé et de 2.584 € pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants (<14ans).

Même si elles permettent d'augmenter le pouvoir d'achat des ayants droit, les prestations sociales non contributives ne permettent pas de sortir les personnes de la pauvreté car leurs montants sont inférieurs au seuil de pauvreté comme le montre le graphique ci-dessous.

Prestations sociales en pourcentage du seuil de risque de pauvreté².



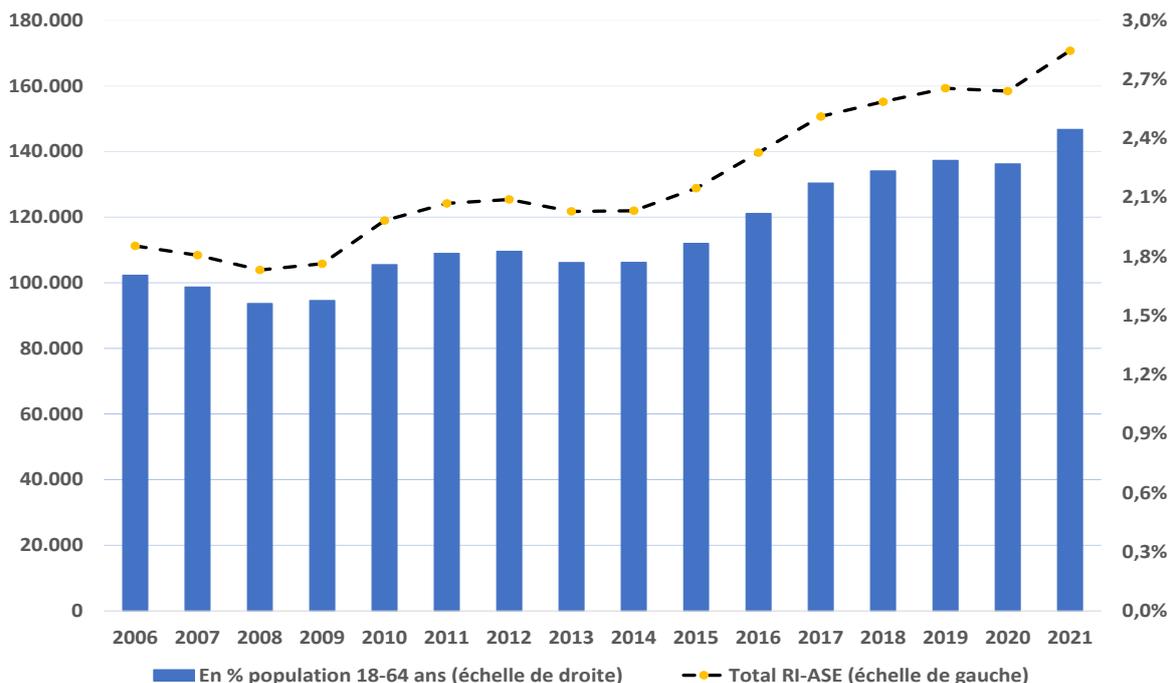
¹ Les transferts sociaux font référence aux prestations sociales fournies par les institutions fédérales, régionales ou locales. Ils comprennent: les pensions de retraite et de survie (veufs et veuves); les allocations de chômage; les allocations liées à la famille, dont les allocations familiales; les indemnités de maladie/invalidité; les allocations liées à l'éducation; les allocations liées au logement; l'assistance sociale et d'autres allocations diverses.

² [Baromètre de la pauvreté](#) : * et ** données 2017 et 2018 Flandre et région Bxl-Capitale.

Bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou équivalent – SPP IS

Le *revenu d'intégration (RI), et son équivalent (ASE³)*, est un revenu minimum destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre par ailleurs, ni ne sont en mesure de se les procurer soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. Ce revenu minimum doit permettre au bénéficiaire de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Nombre et taux de RI-ASE parmi la population de 18-64 ans (données de janvier de chaque année)



Evolution du nombre de RI-ASE

Sans entrer dans le détail, l'évolution du nombre total de bénéficiaires RI-ASE est influencée par divers facteurs⁴ dont la conjoncture économique, des changements de réglementations (droit à l'intégration sociale, droit à l'aide sociale, chômage, pensions, reconnaissance du statut de personne vivant le handicap, de réfugiés reconnus, de protection subsidiaire, etc.) et le contexte politique et international (flux migratoires, nombre de demandes d'asile et de reconnaissances du statut de réfugié reconnu ou d'octrois de la protection subsidiaire, régularisations, etc.).

La forte croissance du nombre total de bénéficiaires entre 2009 et 2011 est à mettre en relation d'une part avec la dégradation du contexte socio-économique à la suite de la crise financière de 2008 qui a provoqué une augmentation inhabituelle du nombre de RI en 2009 et 2010. Il faut toutefois garder à l'esprit que la crise financière n'explique pas, à elle seule, cette

³ Appelée également aide sociale équivalente.

⁴ Pour plus de détail, voir le Bulletin statistique du SPP Intégration sociale.

augmentation du nombre de bénéficiaires du RI. En effet, les années de croissance économique qui l'ont précédée n'ont pas empêché ce nombre d'augmenter structurellement. D'autre part, le nombre de bénéficiaires d'une aide sociale équivalente a aussi fortement augmenté en 2010 et 2011 en conséquence de l'augmentation du nombre de régularisations et de la saturation des structures d'accueil⁵.

L'augmentation quasi continue depuis 2015 du nombre de total bénéficiaires est à mettre en relation avec d'une part la modification de la législation en matière d'assurance chômage (allongement de la durée du stage d'insertion professionnelle des nouveaux demandeurs d'emploi, limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle, renforcement de la dégressivité des allocations de chômage, ...) qui a provoqué un afflux de nouveau bénéficiaires vers le CPAS et d'autre part l'augmentation, dès 2012, du nombre de réfugiés reconnus et de personnes en protection subsidiaire parmi les bénéficiaires d'une aide mais aussi l'évolution d'autres facteurs structurels tels :

- la précarisation de groupes à risque (jeunes peu qualifiées, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones, ...) ;
- l'apparition de bénéficiaires « mixtes » combinant aides du CPAS et autres ressources (salaires, allocations de chômage, autres aides sociales, ...) ;
- les évolutions démographiques.

Si un début de décroissance a pu être observée fin 2019-début 2020, la crise sanitaire a provoqué une forte hausse du nombre total de bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente au cours de l'année 2020. En janvier 2021, il y avait 7,7% de bénéficiaires RIS-ASE en plus par rapport à janvier 2020.

Evolution du taux de RIS-ASE

A la suite des évolutions décrites ci-dessus, le taux de bénéficiaires RI-ASE parmi la population des 18-64⁶ ans a été décroissante de 2003 à 2008. Il a crû ensuite de 2009 à 2011 pour se stabiliser à un premier pic en 2011. Il a décliné en 2013 et 2014 sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture économique. Depuis 2015 et à l'exception de 2019, le taux est en continuelle augmentation. En janvier 2021, le taux de bénéficiaires RI-ASE était de 2,4% contre 1,6% au moment du creux précédant la crise financière de 2008.

Afin de bien distinguer dans les graphiques qui suivent les évolutions selon le genre et la tranche d'âge, une distinction est effectuée entre d'une part bénéficiaires réfugiés reconnus (RR) et en protection subsidiaire (PS), et d'autre part les autres bénéficiaires.

⁵ Depuis 2007, en situation « normale », les demandeurs d'asile sont accueillis dans des centres ou des petites structures intégralement financées par l'État fédéral. Ils sont nourris, logés, accompagnés. L'aide qu'ils reçoivent est matérielle. En cas de saturation de ce réseau d'accueil, la loi de 2007 prévoyait de faire « basculer » cette aide matérielle vers l'aide sociale équivalente.

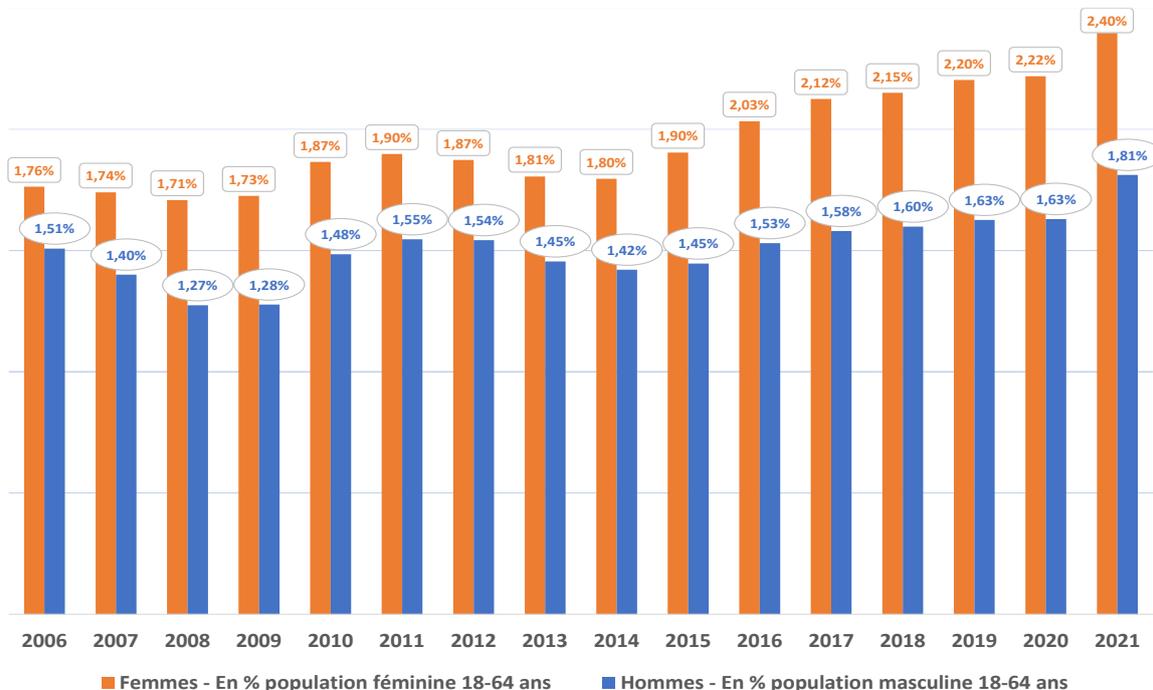
⁶ Pour les besoins de l'analyse et pour faciliter les comparaisons, c'est la population en âge de travailler est qui est reprise au dénominateur de l'indicateur. Les bénéficiaires âgés d'un RI-ASE de moins de 18 ans ou de 65 ans et plus représentaient respectivement 0,21% et 1,21% du nombre total de bénéficiaires RI-ASE en janvier 2021.

Evolution selon le genre

Le taux RI-ASE parmi les autres bénéficiaires est globalement plus élevé pour les femmes que pour les hommes sur toute la période.

On constate néanmoins que les femmes et les hommes ont été impactés différemment par les évolutions décrites ci-avant.

Autres bénéficiaires : taux de RI-ASE selon le genre

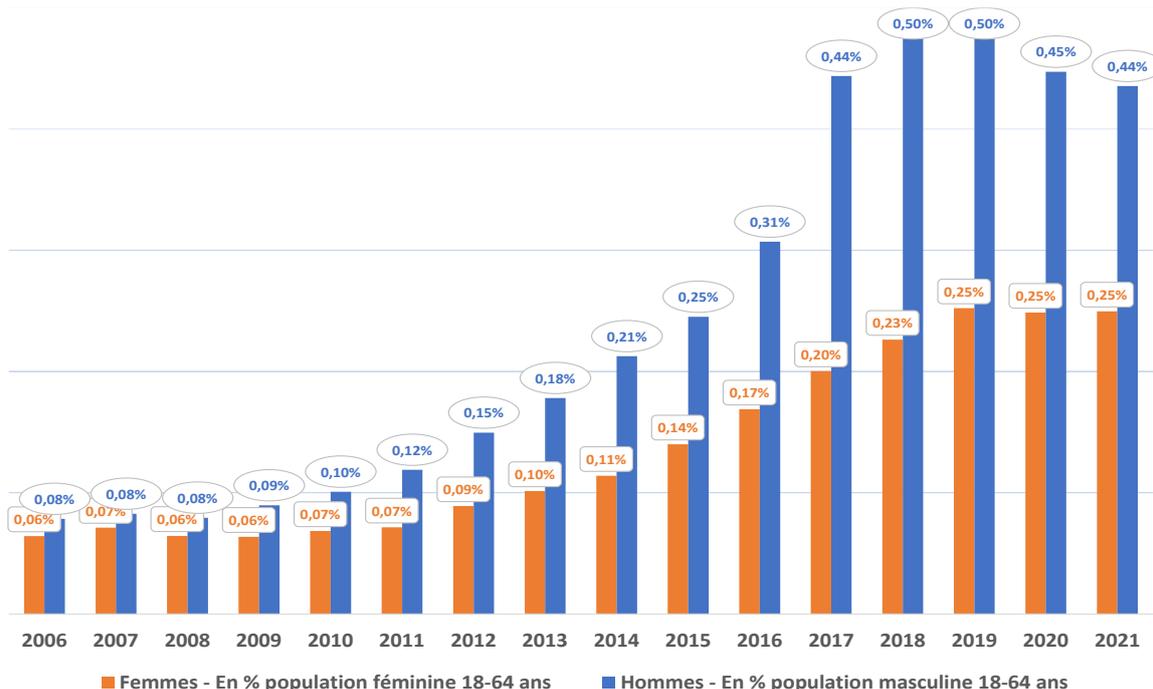


Alors que le taux de RI-ASE⁷ des hommes diminuait relativement plus vite que celui des femmes avant la crise financière de 2008, on observe une hausse plus rapide de celui-ci sur la période 2009-2011. Depuis 2015, le taux augmente plus rapidement pour les femmes avec pour conséquence un creusement de l'écart hommes-femmes.

Le taux de RIS-ASE des bénéficiaires RR/PS a été en augmentation jusqu'en 2018. Les augmentations ont été particulièrement fortes entre 2016 et 2017. On peut y voir là l'impact différé des modifications de la réglementation chômage, notamment en matière de dégressivité des allocations de chômage, mais comme indiqué ci-avant, le contexte international et politique a également impacté à la hausse tant le nombre de demandes d'asile, que de reconnaissances du statut de réfugié reconnu et d'octrois de la protection subsidiaire. Depuis 2019, le taux de RIS-ASE est en diminution tant pour les hommes que pour les femmes RR/PS.

⁷ Les taux de RI-ASE des bénéficiaires RR/PS ont un même dénominateur que ceux des bénéficiaires, à savoir l'ensemble de la population de 18-64 ans.

Bénéficiaires RR/PS : taux de RI-ASE selon le genre

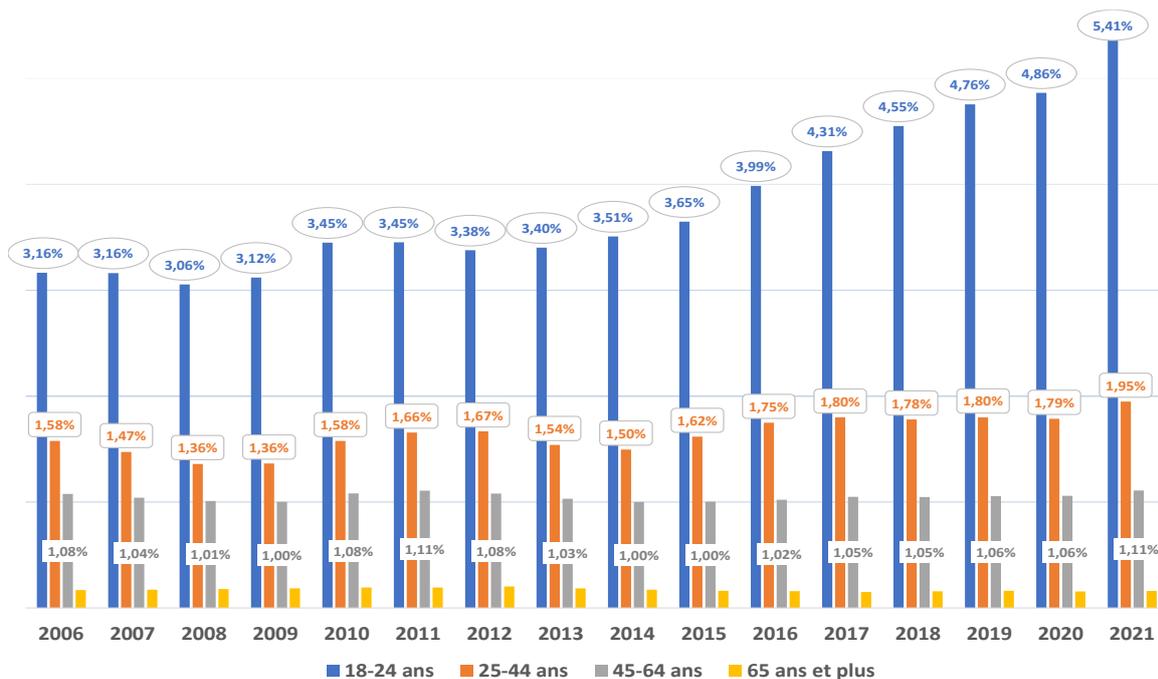


Evolution selon les tranches d'âge

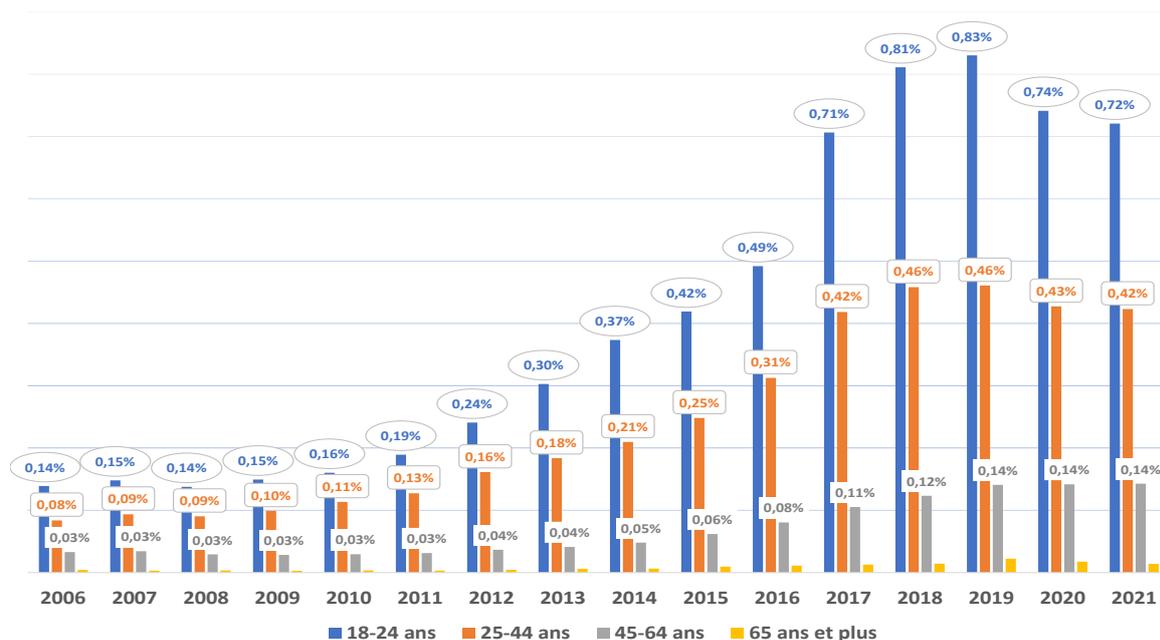
Au sein de la population des autres bénéficiaires, ce sont les jeunes qui ont les taux de RI-ASE les plus élevés. A noter qu'une part croissante de ces jeunes bénéficiaires sont aux études.

Les taux des jeunes, ainsi que ceux des 24-44 ans, ont évolué selon les tendances globales décrites ci-dessus tandis que ceux des 45-64 ans sont restés relativement stables sur la période considérée. Les taux des bénéficiaires de 65 ans et plus sont très faibles autour de 0,16%.

Autres bénéficiaires : taux de RI-ASE selon les tranches d'âge



Bénéficiaires RR/PS: taux de RI-ASE selon les tranches d'âge

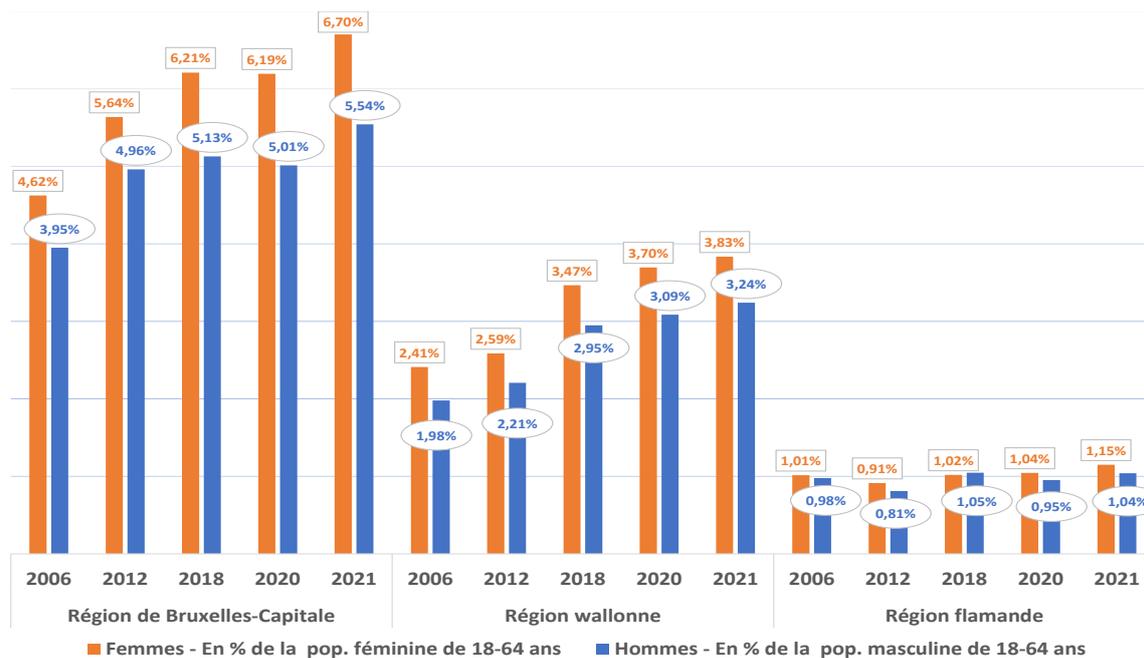


Les taux de RI-ASE des RR/PS ont globalement augmenté pour chaque tranche d'âge jusqu'en 2019. Depuis 2020, ils sont en diminution pour les jeunes et les 25-44 ans tandis que les taux des 45-64 ans et des 65 ans et plus sont relativement constants.

Situation dans les régions

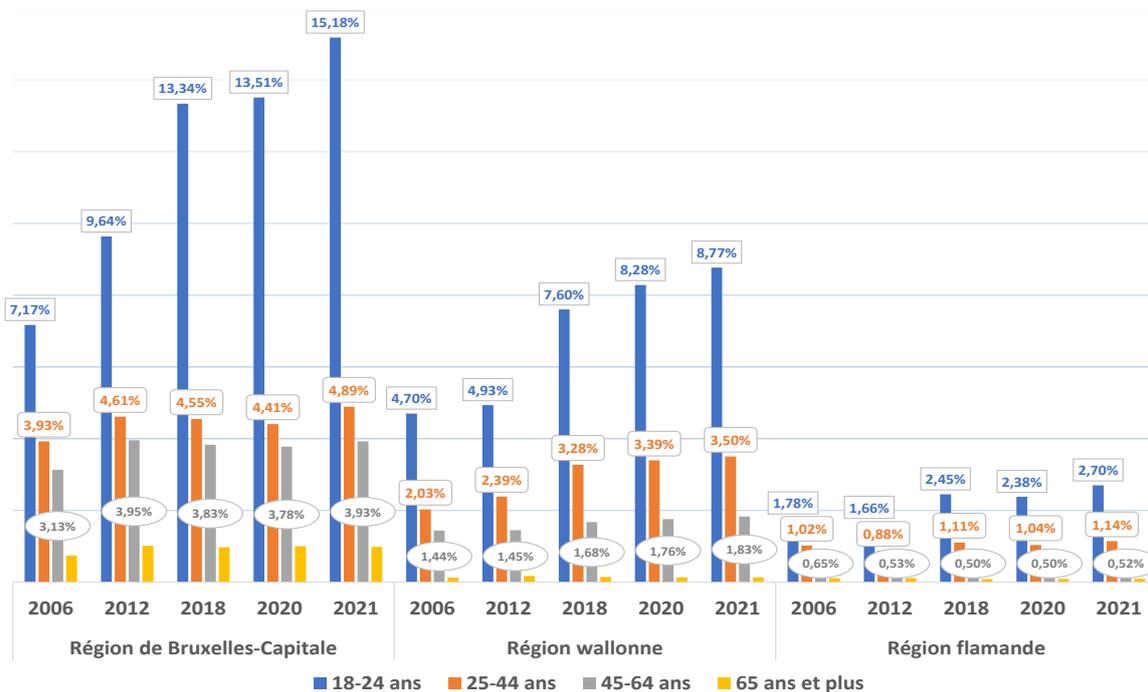
Sans entrer dans le détail des évolutions respectives sur toute la période et sans distinguer entre bénéficiaires RR/PS et autres bénéficiaires, on observe des taux de RI-ASE plus élevés et en croissance en région bruxelloise et en Wallonie, dans une moindre mesure, qu'en Flandre. Les écarts hommes-femmes y sont également plus marqués.

Taux de RI-ASE par région et selon le genre



Par tranche d'âge, on retrouve également des taux plus élevés et en croissance en région bruxelloise et, dans une moindre mesure en région wallonne, qu'en Flandre.

Taux de RIS-ASE par région et selon la tranche d'âge

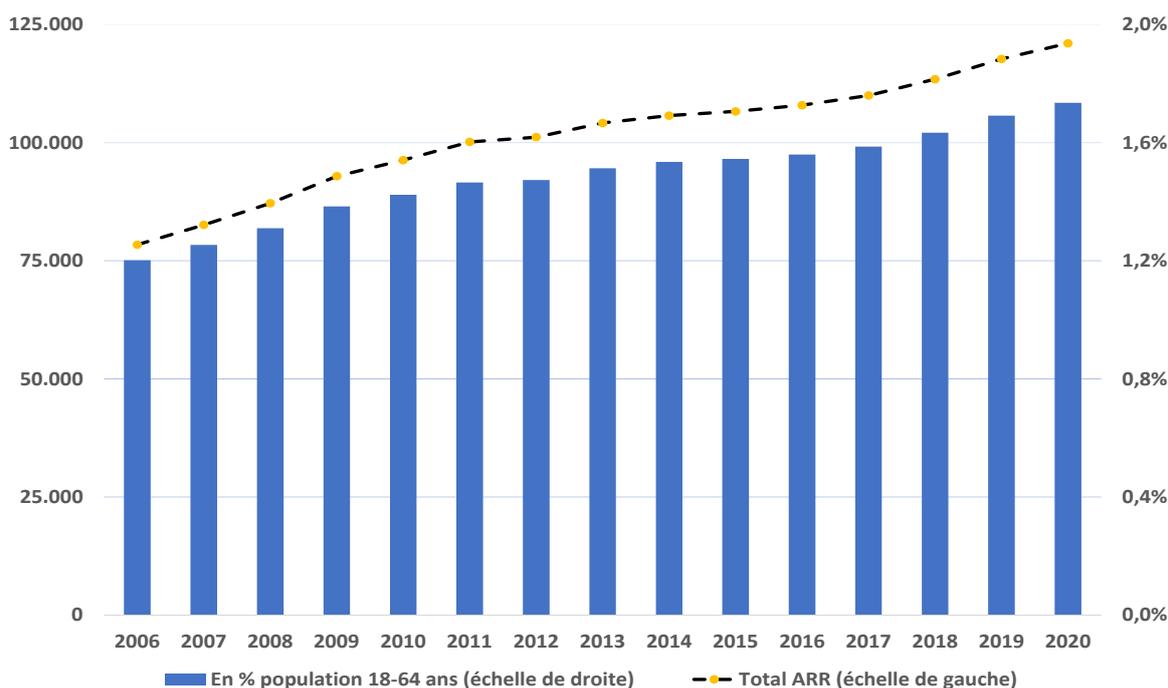


Bénéficiaires d'un allocation de revenu de remplacement – DG HAN

L'allocation de remplacement de revenu (ARR) compense partiellement la perte de revenu due au handicap. L'allocation d'intégration (AI) est une compensation pour les coûts supplémentaires supportés par les personnes vivant le handicap afin de pouvoir participer à la vie sociale. Seules les premières sont analysées ici.

Aux cours des 15 dernières années, on constate une augmentation tant du nombre que du taux de bénéficiaires d'une ARR.

Nombre et taux d'ARR parmi la population de 18-64 ans⁸ (données de décembre de chaque année⁹)



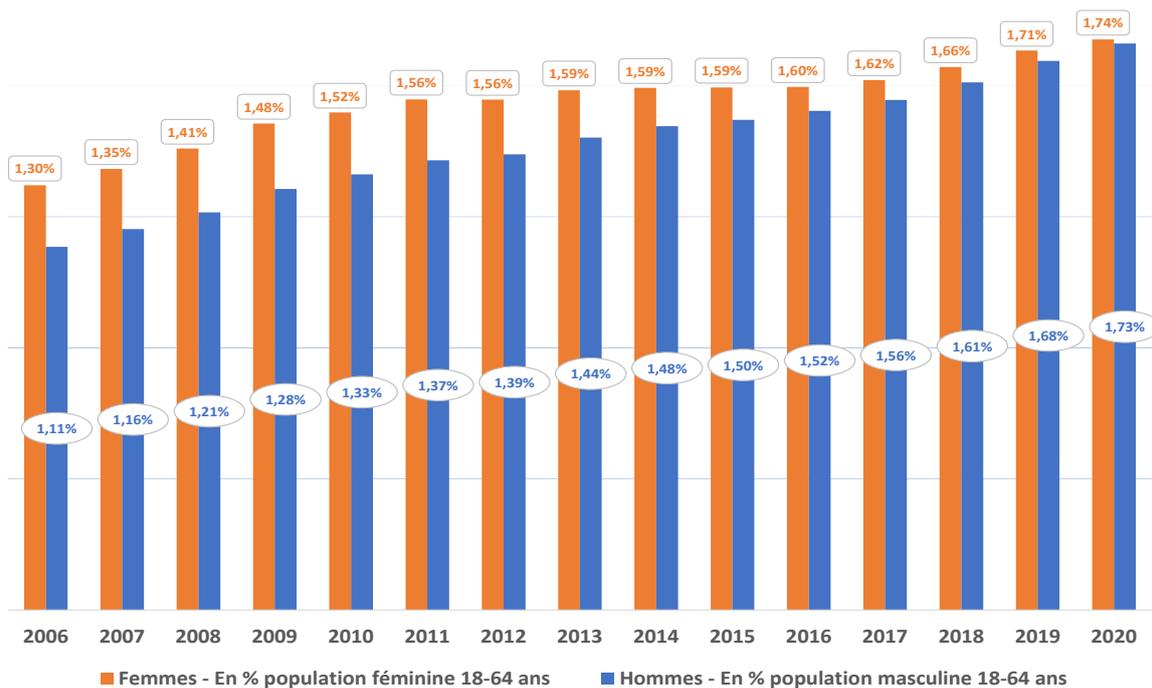
Les augmentations ont été plus prononcées entre 2006 et 2010 et après 2015.

Globalement plus de femmes que d'hommes ouvrent le droit à une allocation de remplacement de revenus néanmoins l'écart hommes-femmes tend à se réduire au cours de la période.

⁸ Pour rappel, c'est la population en âge de travailler qui est reprise au dénominateur de l'indicateur. Ceci afin de faciliter les comparaisons. En décembre 2019, les bénéficiaires de 65 ans et plus représentaient 9,4% du nombre total de bénéficiaires d'une ARR ou 0,7% de la population des 65 ans et plus. Le droit à l'ARR ne s'arrête pas à l'âge de 65 ans : la seule condition est que le droit ait commencé avant l'âge de 65 ans.

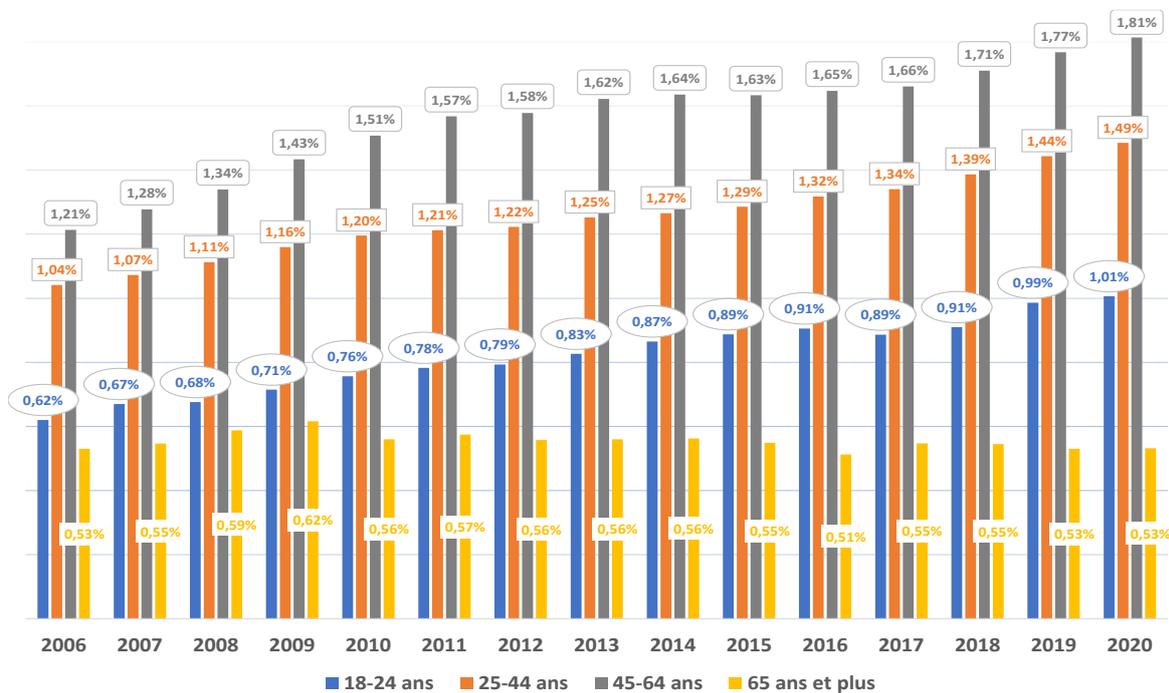
⁹ Les taux sont exprimés en % de la population de 18-64 ans au 1^{er} janvier de l'année qui suit le mois de décembre.

Taux de bénéficiaires d'une ARR selon le genre



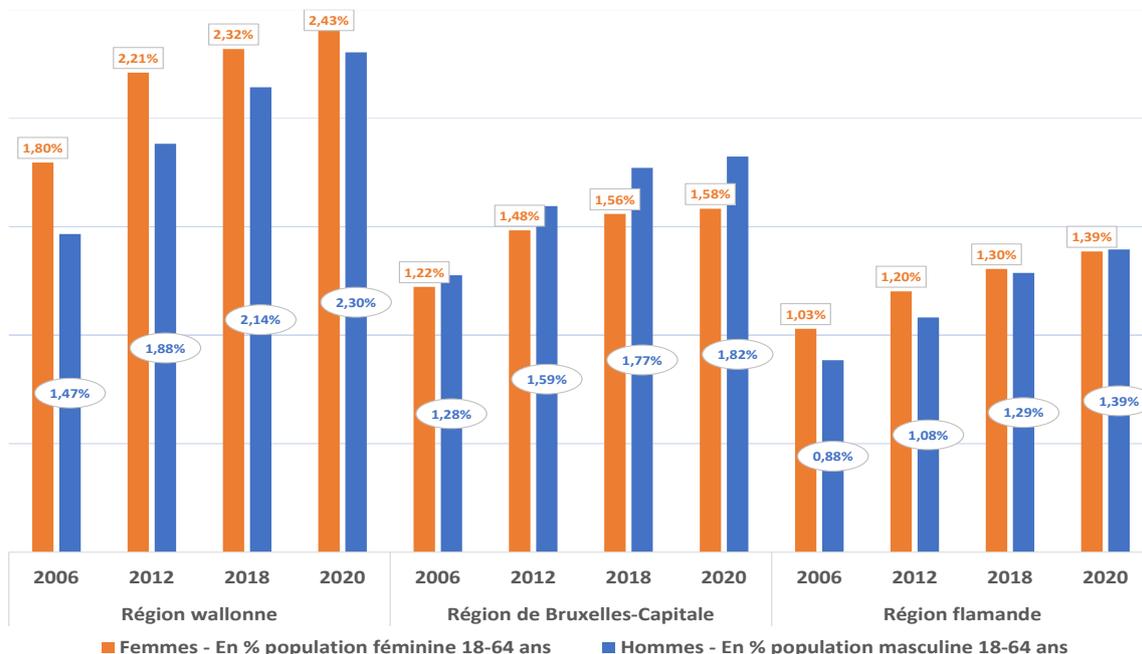
Au sein des tranches d'âge, les taux d'ARR sont croissants tant pour les 45-64 ans que les 25-44 ans et les jeunes. La croissance a été plus rapide pour les 45-64 ans et les jeunes.

Taux de bénéficiaires d'une ARR selon la tranche d'âge



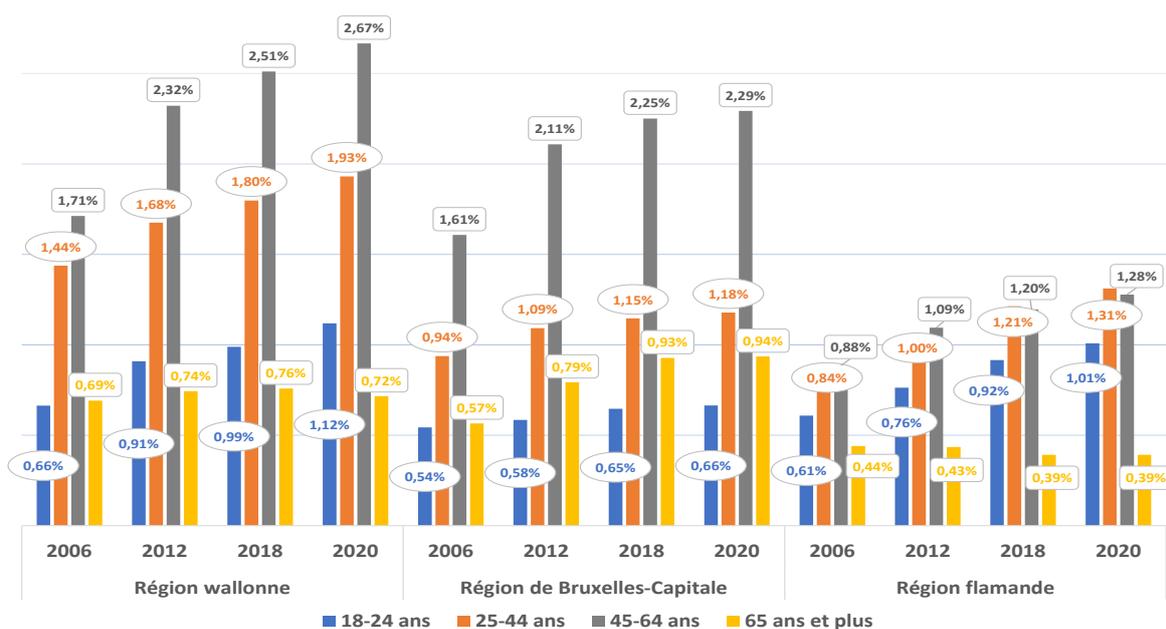
C'est en Wallonie que l'on retrouve les taux d'ARR les plus élevés. Les taux des femmes y sont plus élevés que ceux des hommes mais l'écart tend à se réduire. En région bruxelloise, les hommes ont des taux plus élevés que les femmes tandis qu'en Flandre on constate une parité hommes-femmes. Dans ces deux régions les taux sont également en croissance.

Taux de bénéficiaires d'une ARR par région et selon genre



Les différences régionales de taux par tranche d'âge sont plus marquées en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. A Bruxelles, les écarts de taux entre d'une part les bénéficiaires de 45-64 ans et d'autre part les jeunes bénéficiaires et les 25-44 ans sont plus marqués qu'en Wallonie.

Taux de bénéficiaires d'une ARR par région et selon la tranche d'âge



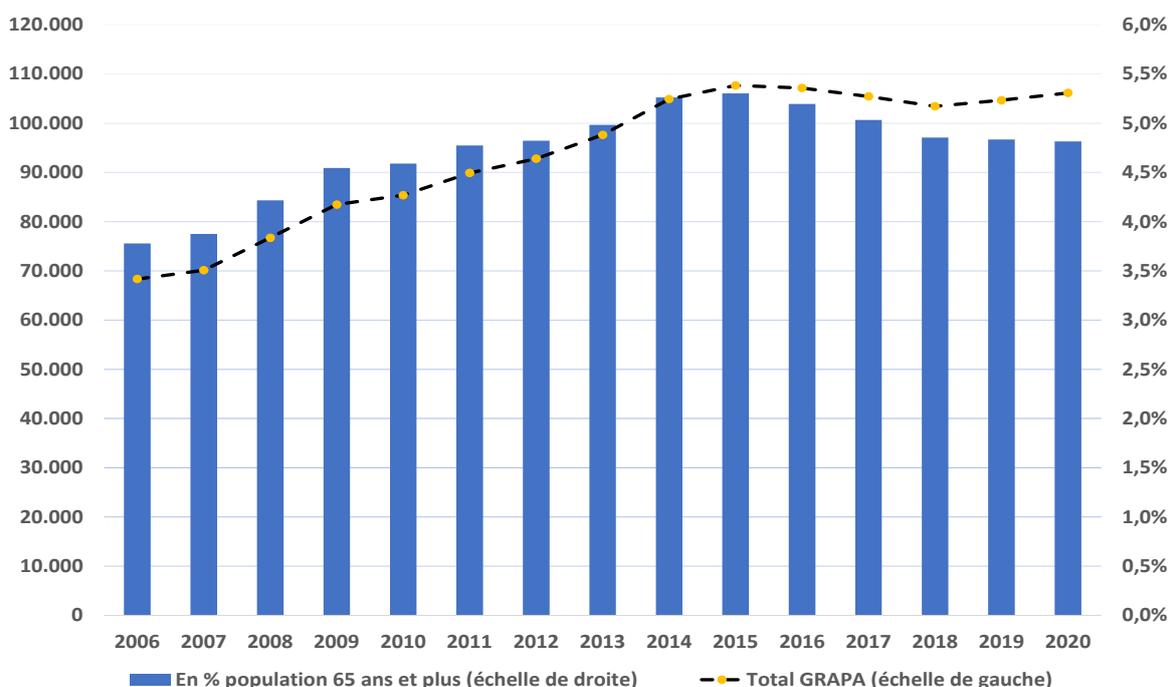
Bénéficiaires d'une Grapa – SFP

La Grapa est une prestation sous forme d'aide financière attribuée par l'Office national des Pensions pour les personnes âgées (à partir de 65 ans) dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance.

Outre une enquête sur toutes les ressources de la personne et des membres de sa famille, il existe également des conditions de nationalité et de résidence¹⁰.

Le nombre de bénéficiaires d'une Grapa a augmenté de manière continue de 2006 à 2015. Il a ensuite diminué de 2016 à 2018. Ce renversement de tendance reflète à la fois une réglementation plus restrictive (exclusion des petits-enfants dans le diviseur des ressources, notion de membre de la famille plus stricte pour les ressortissants non belges), des adaptations à la hausse de la pension minimum et la participation accrue des femmes au marché du travail. En conséquence, le taux de bénéficiaires d'une ARR parmi la population des 65 ans a diminué de 2016 à 2018. Depuis lors ce taux est stable et reflète une croissance au même rythme des bénéficiaires d'une Grapa et de la population des 65 ans et plus.

Nombre et taux de Grapa¹¹ parmi les plus de 65 ans et plus (données de janvier de chaque année)

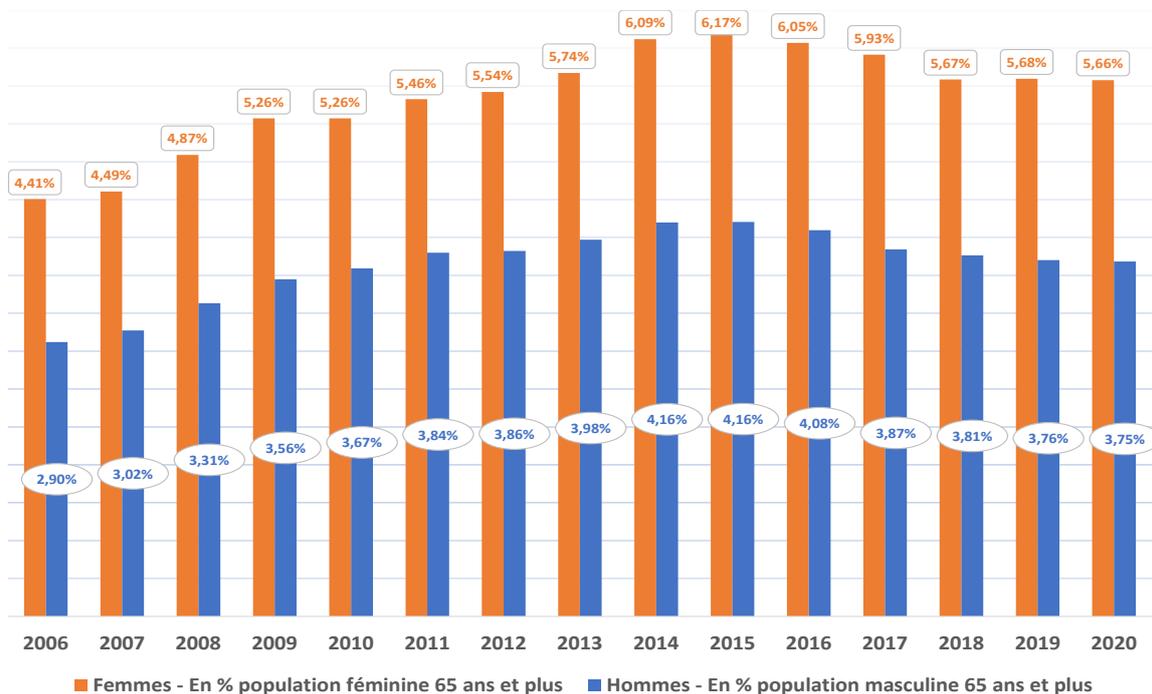


¹⁰ Plus d'informations sur le site du [Service fédéral des Pensions](#).

¹¹ La population de référence sont les 65 ans et plus. Le taux d'ARR est donc le rapport du nombre de bénéficiaires d'une ARR à la population de 65 ans et plus. Dans la suite de ce focus, ce taux aura pour base la population des 18-64 ans pour faciliter la comparaison des données.

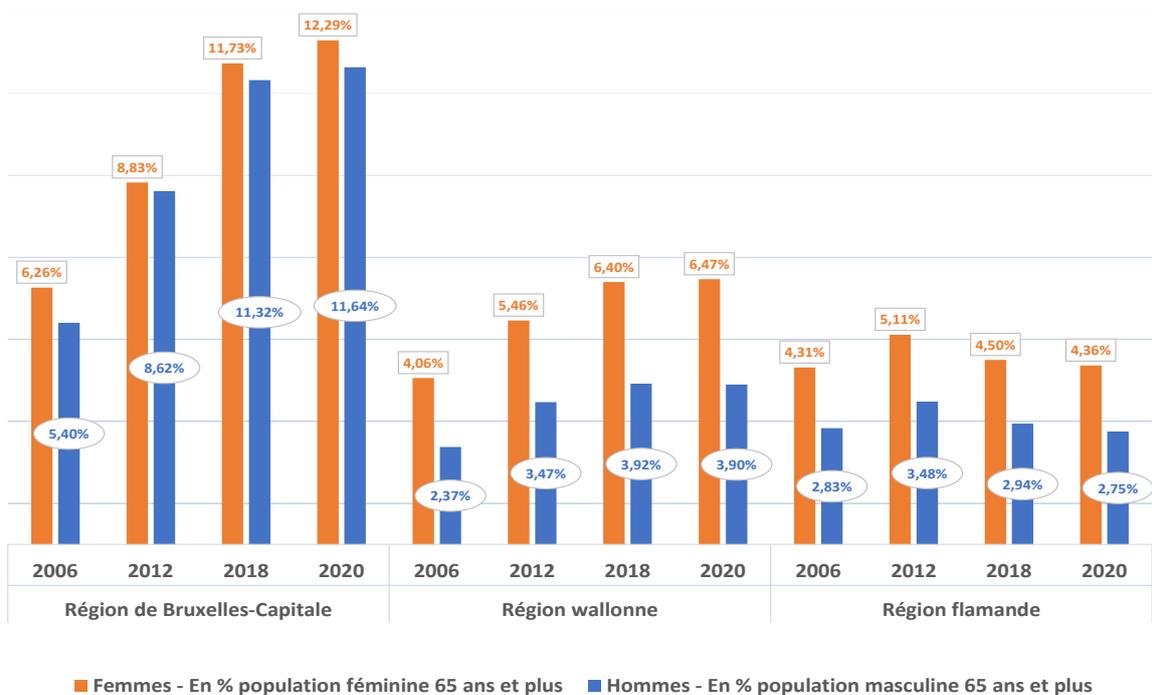
Le taux de Grapa des femmes est plus élevé que celui des hommes et l'écart de taux hommes-femmes est relativement constant sur la période considérée.

Taux de bénéficiaires d'une Grapa selon le genre



A région bruxelloise et en Wallonie, les taux de Grapa tant des hommes que des femmes sont en augmentation avec des écarts relativement constants. En Flandre, le taux de Grapa est en décroissance avec des écarts constants.

Taux de bénéficiaires d'une Grapa par région et selon genre

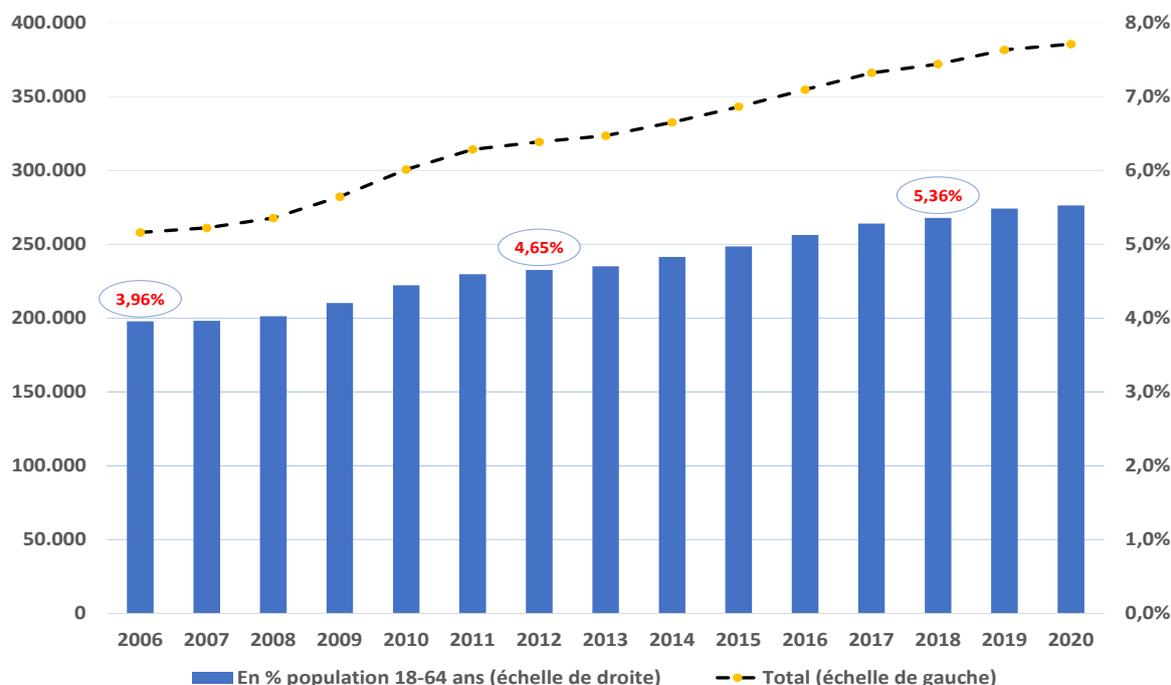


Cumul entre les régimes

Par simple addition des bénéficiaires des trois régimes d'aides non contributives, le taux global d'allocataires non contributifs s'établit à 5,53% en 2020.

Ce taux est en constante augmentation et reflète globalement l'augmentation continue du nombre absolu d'allocataires dans les trois régimes non contributifs de la sécurité sociale.

Nombre et taux de global d'allocataires non contributifs parmi les 18-64 ans (avec doublons)



Les taux d'allocataires ainsi calculés risquent d'être surélevés du fait de la présence de doublons¹², c'est-à-dire d'allocataires cumulant une allocation avec un ou les deux autres régimes non contributifs. Afin de se faire une idée de la part des doublons, des taux globaux ont été reconstitués pour les derniers trimestres des années 2006, 2012 et 2018 à partir des données du Datawarehouse de la BCSS en veillant à isoler les allocataires selon qu'ils ne cumulent ou pas leur allocation avec une autre aide contributive ou non contributive ou encore avec un emploi ou le chômage.

Il apparaît à la lecture de premier graphique ci-dessous que les doublons influencent peu les taux de bénéficiaires non contributifs calculés par simple agrégation des données. En effet, les taux sans doublons sont très proches des taux avec doublons du graphique ci-dessus et l'augmentation du taux global d'allocataires non contributifs ne peut être expliquée par la présence de doublons.

Le second graphique montre que l'augmentation des taux globaux provient plus de l'augmentation de la part d'allocataires qui perçoivent uniquement l'une des prestations non contributives sans la cumuler avec une autre situation et pour ceux qui la cumulent, de

¹² Peut se lire aussi triplets.

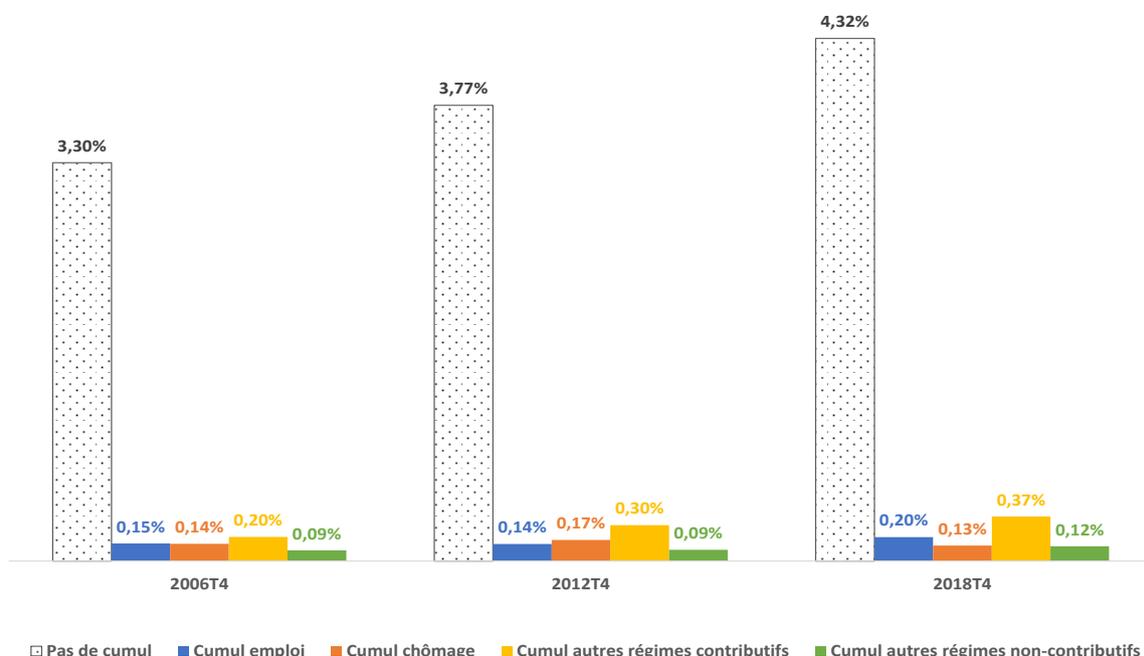
l'augmentation de la part d'allocataires la cumulant avec une autre allocation sociale contributive (pension, maladie-invalidité,...) globalement entre 2006 et 2018 et en particulier avec une allocation de chômage entre 2006 et 2012 ou un emploi entre 2012 et 2018.

Taux de global d'allocataires non contributifs parmi les 18-64 ans (sans doublons)



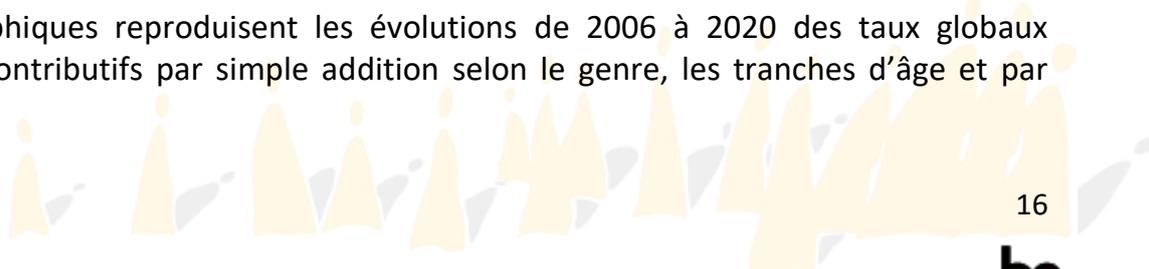
Données BCSS + calculs internes SPP IS

Décomposition du taux global d'allocataires selon la position socio-économique

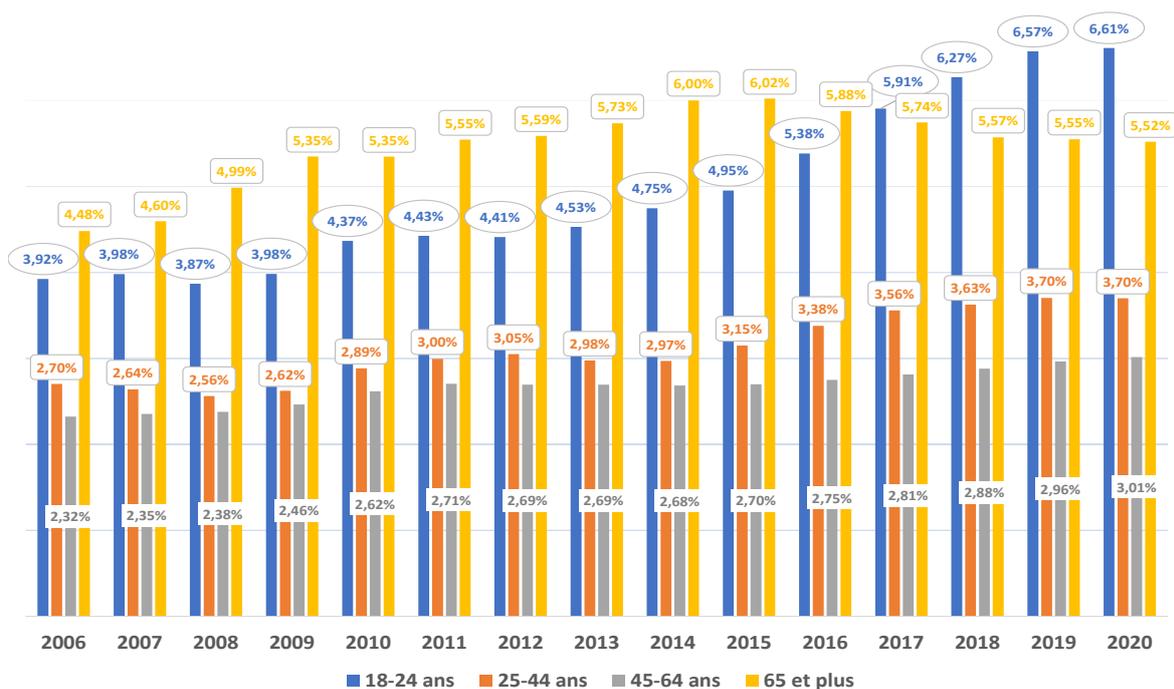
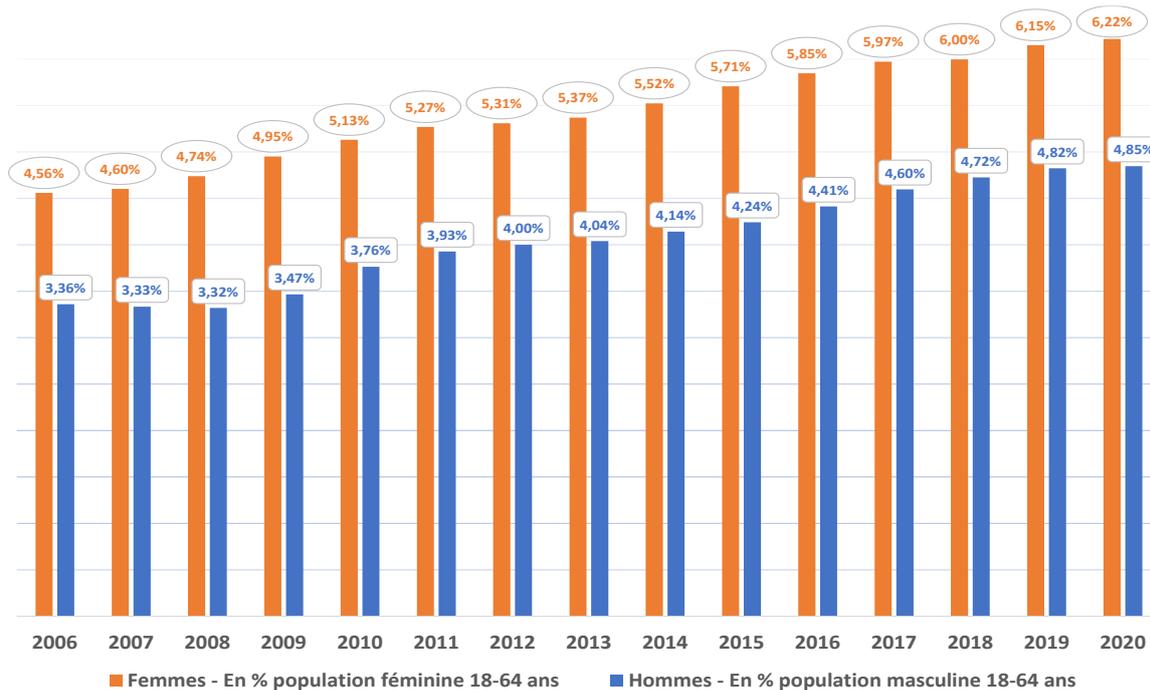


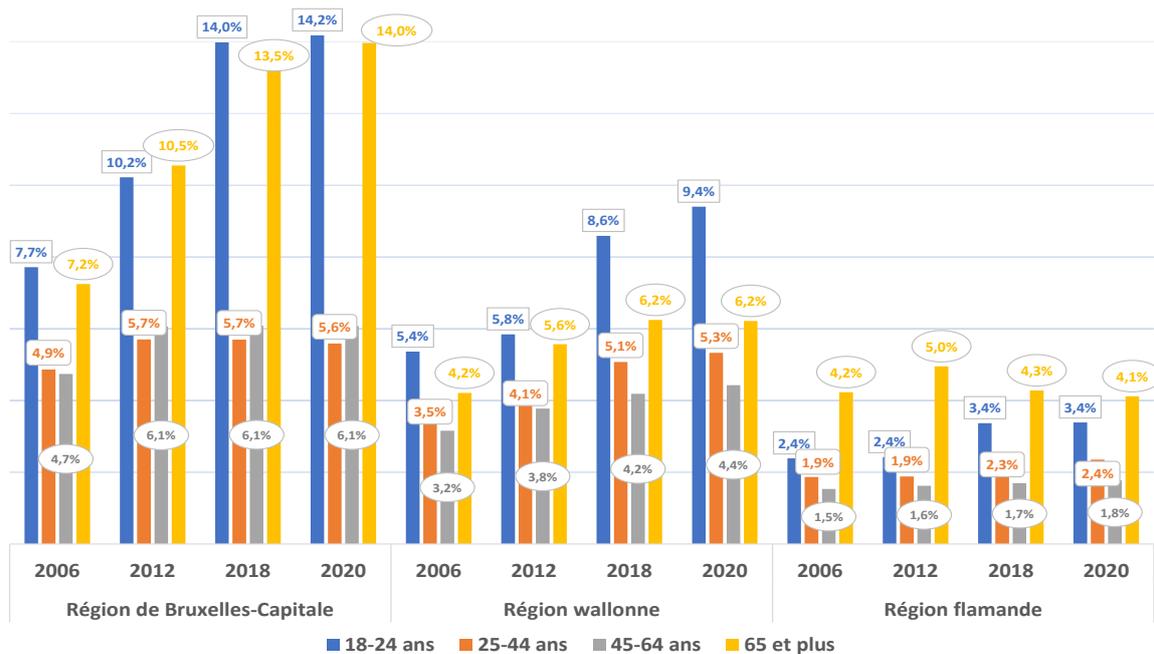
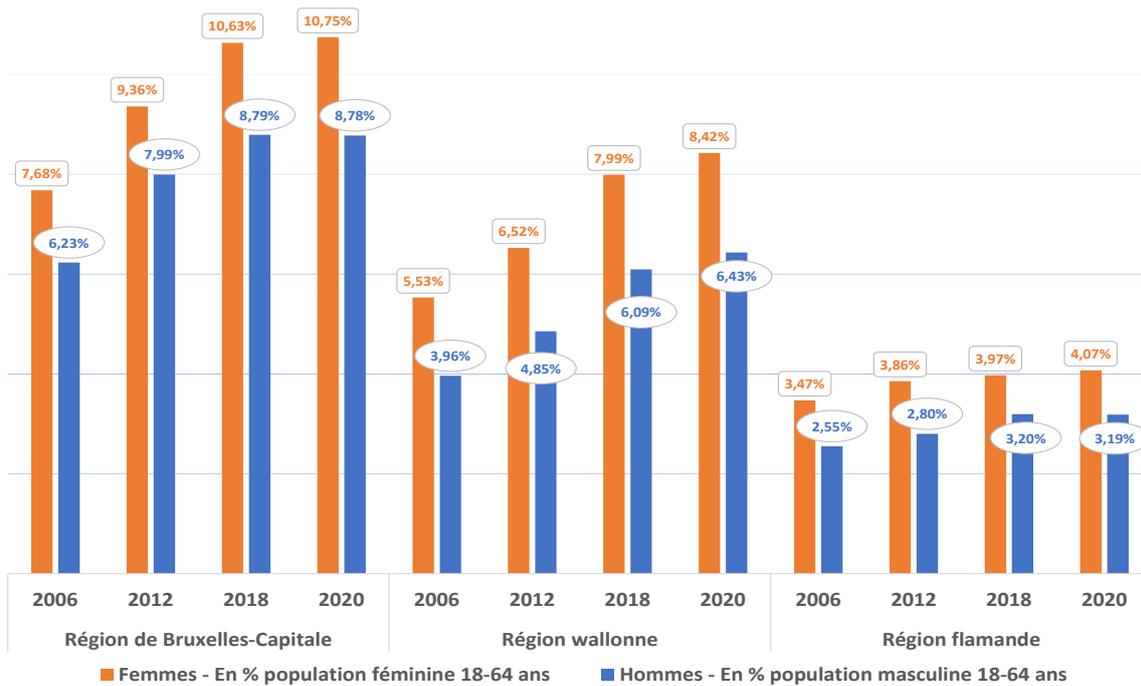
Données BCSS + calculs internes SPP IS

Ci-dessous, les graphiques reproduisent les évolutions de 2006 à 2020 des taux globaux d'allocataires non contributifs par simple addition selon le genre, les tranches d'âge et par région.



Annexe 1 : graphiques taux globaux 3 régimes selon le genre, les tranches d'âge et par région





Plus de chiffres ?

Ce focus n'aborde que quelques chiffres clés sur quelques mesures financées par le SPP IS. Vous trouverez également d'autres chiffres intéressants par région, province, arrondissement et commune, et selon l'âge, le sexe, la nationalité, la catégorie ou le statut sur notre site [Internet](#). Outre de nombreux tableaux téléchargeables, vous y trouverez également nos autres publications statistiques.

Renseignements complémentaires ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service « communication », au numéro suivant : 02/508.85.86 ou via notre site web : <http://www.mi-is.be/fr/contact>

Mention de la source

SPP IS – Intégration sociale

Colophon

Rédaction et coordination :

Frédéric Swaelens – Service Etudes

Éditeur responsable :

Alexandre Lesiw, Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165 - 1000 Bruxelles

Octobre 2021

